



Garentie suite réparation d'un véhicule

Par **EVUORT Frédéric**, le **27/12/2010** à **09:24**

Bonjour,rnrnJ'ai fait changer l'embrayage de mon véhicule au moi de février 2010 et là je suis tombé en panne d'embrayage à nouveau. J'ai contacté le garagiste pour lui informer, il me dis que c'est pas normal il veut bien voir de quoi il s'agit mais il faut que je face remorquer le véhicule à son garage et cela à mes frais il y à une distance de 80 km environ. Je voudrais savoir suite à une réparation de ce type quel est la responsabilité du garage et la prise encharge de l'immobilisation du véhicule est elle à sa charge car sans mon véhicule je ne peut pas travailler. Je vous remercie par avance pour les renseignements que vous pouvez m'apporter.

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **11:57**

Si vous voulez engager la responsabilité du garagiste, il va falloir faire expertiser le véhicule avant toute réparation.